

Québec, le 22 juin 2023

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Barrette-Chapais Ltée
583, chemin du Grand-Bernier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8K1

N/Réf. : 3214-24-001

Objet : Projet de reconstruction de l'usine thermique et des séchoirs par
Barrette-Chapais Ltée

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 5 mai 2023, concernant le projet de reconstruction de l'usine thermique et des séchoirs par Barrette-Chapais Ltée, sur le territoire de la municipalité de Chapais, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Reconstruction de l'usine thermique et de deux séchoirs sur le site des installations de Barrette-Chapais Ltée.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Lettre de M. Jean-Luc Bugnon, d'Englobe Corp., à M^{me} Marie-Josée Lizotte, Administratrice provinciale de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, datée du 5 mai 2023, concernant la demande d'attestation de non-assujettissement au processus d'évaluation environnementale et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social - Reconstruction de l'usine thermique et des séchoirs de Barrette-Chapais Ltée, 2 pages et 1 pièce jointe :
 - Reconstruction de l'usine thermique et des séchoirs, Formulaire : Renseignements préliminaires, daté de mai 2023, 462 pages incluant 9 annexes.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-24-001

Le 22 juin 2023

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,


Marie-Josée Lizotte